

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 octobre 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Points 36 et 37 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-cinquième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Règlement pacifique de la question de Palestine**Rapport du Secrétaire général****Additif****I. Introduction**

1. Le 20 septembre 2010, la communication suivante a été reçue du Conseil de sécurité en réponse à la lettre du Secrétaire général datée du 1^{er} juillet 2010 (voir A/65/380-S/2010/484, par. 2) :

« L'objectif de parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine demeure l'un des plus grands défis auxquels doit faire face la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité examine chaque mois la situation qui règne au Moyen-Orient, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine". Un exposé est généralement présenté, soit par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, soit par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, lors d'une séance publique, et suivi de consultations entre les membres du Conseil. En juillet et octobre 2009 et en janvier et avril 2010, la séance mensuelle s'est tenue sous la forme d'un débat public.

Le 27 juillet 2009, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco. Il a également entendu des déclarations du représentant d'Israël et de l'Observateur de la Palestine. Le Sous-Secrétaire général a fait part des efforts entrepris récemment à l'échelle internationale pour créer les conditions dans lesquelles



les négociations entre les parties pourraient reprendre. Il a rappelé que le Secrétaire général et les membres du Quatuor s'étaient réunis à Trieste (Italie) le 26 juin, et a informé le Conseil que les membres du Quatuor avaient insisté sur la nécessité pour Israël et la Palestine de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route. Il a aussi souligné que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité demeure le principal cadre pour la recherche d'une solution à Gaza. Il a demandé qu'une réponse positive soit rapidement donnée à la proposition du Secrétaire général concernant l'entrée des matériaux nécessaires pour achever la construction de logements et de structures de santé et d'éducation suspendue depuis 2007, comme un moyen d'entamer le relèvement à Gaza. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien aux efforts entrepris pour relancer le processus de paix sur tous les fronts et à la tenue d'une conférence internationale à Moscou.

Le 19 août 2009, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a rendu compte au Conseil de la situation au Moyen-Orient. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui aux efforts menés au niveau international en vue d'une reprise et d'une conclusion rapides des négociations de paix, qui, espérait-on, aboutiraient à une paix globale au Moyen-Orient. Ils ont également souligné qu'Israéliens et Palestiniens se devaient de respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route, notamment le gel complet des activités d'implantation par Israël et l'arrêt des violences provoquées par les militants palestiniens. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire qui perdurait à Gaza. Ils ont demandé l'application de la résolution 1860 (2009) et recommandé l'ouverture des points de passage à Gaza et la mise en place d'un dispositif de surveillance approprié.

Le 17 septembre 2009, le Conseil a entendu un exposé fait par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert H. Serry. Celui-ci a mentionné les efforts en cours pour aboutir à une reprise et à une conclusion rapides des négociations israélo-palestiniennes. Il a fait part de sa préoccupation concernant la poursuite des activités d'implantation israéliennes. Il a fait observer que l'Autorité palestinienne avait annoncé qu'elle prévoyait de mettre en place les institutions d'un appareil d'État dans un délai de deux ans. Il a déclaré que la situation à Gaza demeurait intenable. Il a mentionné la publication du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza (également appelé "rapport Goldstone") (voir S/2009/586) et son examen prochain par le Conseil des droits de l'homme. Le Coordonnateur spécial a également fait part au Conseil des efforts de formation d'un gouvernement au Liban et évoqué les deux roquettes lancées depuis le Sud-Liban vers Israël le 11 septembre. Il a noté que les chefs d'États se retrouveraient à New York pour le débat général de l'Assemblée générale et qu'il y aurait une réunion des représentants officiels des membres du Quatuor. Il a appelé les parties à prendre leurs responsabilités et à saisir l'occasion de prendre les engagements nécessaires pour la relance des négociations. À la suite de cet exposé, le Conseil s'est réuni en consultations pour poursuivre le débat sur la situation. Plusieurs membres ont exprimé leur préoccupation au

sujet de la poursuite des activités d'implantation d'Israël et de la situation humanitaire à Gaza.

Le 7 octobre 2009, lors de consultations plénières tenues d'urgence, le Conseil a procédé à un échange de vues sur la demande de l'un de ses membres tendant à convoquer d'urgence une réunion pour examiner le rapport Goldstone. À l'issue de consultations approfondies, il a décidé de tenir son débat public sur le Moyen-Orient le 14 octobre au lieu du 21 octobre, date initialement prévue.

Lors du débat public du 14 octobre 2009, le Conseil a entendu le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a affirmé que les efforts politiques déployés en vue de régler le conflit arabo-israélien s'étaient poursuivis, mais que l'on n'avait constaté aucun progrès significatif sur le terrain. Il a confirmé que le Secrétaire général soutenait l'action de la Mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza et rappelé que celui-ci avait demandé aux autorités nationales d'ouvrir sans retard des enquêtes crédibles sur le déroulement du conflit, demande reprise par un bon nombre de délégations qui se sont exprimées devant le Conseil à l'issue de l'exposé. Le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, la Représentante permanente d'Israël et 27 autres intervenants ont pris la parole devant le Conseil. Bon nombre d'entre eux ont demandé qu'il soit mis fin à tous les actes de violence, que soient pleinement respectés le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et que soit assurée la sécurité de tous les civils et de tous les membres du corps diplomatique et du personnel des Nations Unies ainsi que de leurs locaux. Ils ont exhorté toutes les parties concernées à assumer les obligations mutuelles que leur imposent la Feuille de route, le mandat de Madrid, l'Initiative de paix arabe et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de régler pacifiquement les conflits israélo-palestinien et arabo-israélien et, à terme, d'instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Plusieurs participants se sont inquiétés des conclusions du rapport Goldstone et ont affirmé qu'il fallait d'urgence apporter des solutions à la situation humanitaire grave qui persistait dans la bande de Gaza, notamment en engageant le processus de reconstruction qui aurait dû l'être depuis longtemps.

Le 24 novembre 2009, le Conseil a entendu un exposé sur la situation au Moyen-Orient présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Haile Menkerios, qui a indiqué que l'action politique menée en vue de parvenir à une solution négociée de deux États avait abouti à une grave et profonde impasse, alors même que des efforts sur les plans de la sécurité et de l'économie continuaient d'être déployés sur le terrain. Il a réitéré l'appel du Secrétaire général tendant à voir adopter immédiatement des mesures en vue de renforcer le processus, réaffirmer les exigences de la Feuille de route et la nécessité de les appliquer, ainsi que définir des paramètres clairs aux fins des négociations sur toutes les questions fondamentales sur la base des résolutions du Conseil et des accords conclus entre les parties. Il a rappelé que le Secrétaire général avait publié une déclaration dans laquelle il déplorait la décision d'Israël de poursuivre les activités d'implantation de colonies de peuplement et avait dit la consternation que lui inspirait la poursuite des démolitions et des expulsions à Jérusalem. Il a indiqué que la situation à Jérusalem-Est soulignait qu'il importait que les parties s'abstiennent de tout

acte de provocation ou d'incitation. Il a rappelé, à propos de la situation dans la bande de Gaza, que des éléments clefs de la résolution 1860 (2009) restaient à appliquer. Il s'est inquiété de la détérioration des infrastructures publiques, de la dégradation de l'environnement et de la destruction des conditions de vie dans la bande de Gaza et du fait qu'aucun véritable progrès n'avait été fait pour relancer des activités de construction civile essentielles de l'ONU. Il a signalé que 12 roquettes et mortiers avaient été tirés de Gaza dans le sud d'Israël au cours de la période considérée. Lors de consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont instamment prié les parties de reprendre rapidement les négociations de paix. Ils ont souligné qu'Israéliens et Palestiniens devaient s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route et plusieurs d'entre eux ont préconisé le gel complet par Israël des activités d'implantation de colonies de peuplement, y compris dans Jérusalem-Est. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire à Gaza et ont réitéré leur appel en faveur de la pleine application de la résolution 1860 (2009).

Le 17 décembre 2009, le Conseil a entendu un exposé de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, présenté par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, Robert H. Serry. Celui-ci a indiqué que les négociations n'avaient toujours pas repris entre les deux parties, qui se faisaient toujours aussi peu confiance. Il a noté l'annonce faite par le Gouvernement israélien qu'il limiterait une certaine activité de colonisation pendant 10 mois, ainsi que la décision du Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine de prolonger le mandat de la présidence de l'Autorité palestinienne et du Conseil législatif palestinien jusqu'à la tenue d'élections. Il a fait savoir que le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, était disposé à rester en fonction jusqu'à la tenue d'élections. Un membre du Conseil a pris la parole dans la salle du Conseil. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont invité les deux parties à reprendre les négociations. Un certain nombre d'entre eux ont fait part de leur inquiétude devant la situation à Gaza et demandé la pleine application de la résolution 1860 (2009). Certains ont aussi exhorté Israël à geler toutes les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé.

Le 27 janvier 2010, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, à l'occasion duquel le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Tarranco, a présenté un exposé sur l'évolution récente de la situation dans la région. Il s'est déclaré préoccupé par l'absence de progrès sensibles vers une solution dans le cadre du processus de paix et par les événements qui s'étaient récemment produits sur le terrain. Il a confirmé que le Secrétaire général appuyait la reprise des pourparlers et avait appelé au gel des activités de peuplement, appel auquel ont fait écho la majorité des délégations qui ont ensuite pris la parole. L'Observateur permanent de la Palestine, le Représentant permanent d'Israël, les membres du Conseil et 25 autres orateurs ont pris la parole devant le Conseil. La plupart des participants ont exprimé leur inquiétude face à l'impasse actuelle dans laquelle se trouvait le processus de paix et recommandé aux parties concernées de reprendre rapidement les

pourparlers. Ils ont aussi affirmé à nouveau qu'ils étaient profondément préoccupés par la situation humanitaire à Gaza et ont demandé que la résolution 1860 (2009) du Conseil soit appliquée dans son intégralité, plusieurs d'entre eux soulignant la nécessité d'ouvrir immédiatement les postes frontière à Gaza, conformément au droit international humanitaire, et appelant l'attention sur le caractère urgent de la reconstruction. La majorité des intervenants ont demandé à Israël de mettre fin à ses activités de peuplement, notamment à Jérusalem-Est, et de s'abstenir de toute action susceptible de préjuger de l'issue des négociations finales. Plusieurs orateurs ont aussi souligné qu'il importait de régler la question du statut futur de Jérusalem en tant que capitale de deux États. La plupart d'entre eux ont réaffirmé qu'ils appuyaient la solution prévoyant deux États, telle qu'envisagée dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui contribuerait au règlement pacifique de la question de Palestine et des conflits arabo-israéliens et, à terme, à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Le 18 février 2010, le Conseil a entendu un exposé concernant la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, présenté par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, qui a engagé les parties à prendre les mesures nécessaires pour entamer des pourparlers indirects, ainsi que l'avaient proposé les États-Unis d'Amérique. Il a également estimé que la participation active du Quatuor serait essentielle pour appuyer le processus. Pendant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix et souligné qu'il importait de reprendre les négociations en vue d'instaurer au plus vite une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

Le 24 mars 2010, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Dans son exposé, le Secrétaire général a informé le Conseil de la réunion du Quatuor, tenue le 19 mars à Moscou, et de la visite qu'il avait effectuée au Moyen-Orient et en particulier de la déclaration publiée par le Quatuor sur les points suivants : la nécessité de tenir des pourparlers indirects; le gel par Israël de toute activité de colonisation; le respect par les Palestiniens des obligations en matière de sécurité; la levée du bouclage de la bande de Gaza; et son ferme soutien au programme de l'Autorité palestinienne visant à l'édification d'un État palestinien.

Les membres du Conseil se sont félicités des efforts diplomatiques déployés par le Secrétaire général et le Quatuor en vue de relancer le processus de paix israélo-palestinien. Ils se sont déclarés préoccupés par la persistance de l'impasse et des tensions entre Israël et la Palestine et ont demandé à Israël de geler toute activité de colonisation, estimant qu'elle constituait un obstacle à la reprise des pourparlers de paix.

Les membres du Conseil ont demandé de nouveau aux deux parties d'honorer leur engagement et de s'acquitter de leurs obligations conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Feuille de route et les ont invitées à tout mettre en œuvre pour reprendre les négociations de paix dans les meilleurs délais.

Lors du débat public du 14 avril 2010, le Conseil a entendu un exposé de B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a déclaré que les efforts visant à créer les conditions d'une reprise des pourparlers israélo-palestiniens s'étaient poursuivis. La situation sur le terrain restait fragile et la crise de confiance entre les parties avait empêché la reprise des pourparlers. M. Pascoe a insisté sur l'appui que l'ONU continuait d'apporter en faveur d'une reprise du processus de paix ainsi que de la constitution d'un État palestinien et décrit l'évolution de la situation à cet égard, notamment marquée par la réunion à Madrid, peu de temps auparavant, du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Il a également rappelé la présence du Secrétaire général au sommet de la Ligue des États arabes et exposé l'état de la situation au Liban, observant que la situation était restée de manière générale calme dans la zone d'opération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

À la suite de l'exposé, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant permanent d'Israël et 18 autres orateurs ont pris la parole et des membres du Conseil ont prononcé des déclarations. De nombreux orateurs ont insisté sur le fait qu'il n'y avait pas d'autre moyen que la négociation pour parvenir à une solution. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts des États-Unis en faveur de pourparlers indirects entre les parties israélienne et palestinienne, tout en insistant sur le fait qu'ils devraient déboucher sur des négociations directes. Un certain nombre de membres ont exhorté les parties à respecter leurs obligations résultant de la Feuille de route, du mandat de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des résolutions pertinentes du Conseil, ce qui contribuerait à un règlement pacifique des conflits israélo-palestinien et arabo-israélien et, à terme, à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Un certain nombre de participants étaient préoccupés par la situation à Gaza et ont déclaré qu'il fallait répondre à la situation humanitaire.

Le 18 mai 2010, le Conseil a assisté à un exposé de Robert H. Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, sur l'actualité récente de la région.

Le Coordonnateur spécial a indiqué au Conseil que les pourparlers indirects avaient débuté, et que, comme l'avait indiqué le Quatuor le 19 mars à Moscou, ils avaient pour objectifs de régler toutes les questions de fond, de mettre fin à l'occupation qui durait depuis 1967 et d'aboutir à l'existence de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Il a souligné à quel point les besoins de la population civile palestinienne de Gaza étaient loin d'être satisfaits et demandé la fin du blocus auquel Israël soumettait la bande de Gaza.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux pourparlers indirects. Plusieurs d'entre eux ont demandé aux deux parties de s'abstenir de toute provocation et appelé de leurs vœux la cessation des activités d'implantation de colonies de peuplement. Nombre d'entre eux ont exprimé la profonde inquiétude que leur inspirait la situation humanitaire de Gaza et demandé la pleine application de la résolution

1860 (2009). Certains ont demandé l'ouverture immédiate des postes frontière de Gaza.

Le 31 mai, à la demande de la Turquie et du Liban, le Conseil a tenu une séance d'urgence consacrée à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. À cette occasion, il a entendu un exposé de Oscar Fernandez-Taranco, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur l'opération militaire menée par les forces israéliennes contre le convoi qui se dirigeait vers Gaza.

Le Sous-Secrétaire général a informé le Conseil que, le matin même, les forces israéliennes avaient procédé, en mer Méditerranée, à l'abordage d'un convoi de six navires qui se dirigeait vers la bande de Gaza dans l'objectif d'y livrer de l'aide humanitaire et de forcer le blocus israélien. Il a indiqué que la marine israélienne avait intercepté le convoi et que les militaires israéliens avaient pris les navires à l'abordage.

Les 15 membres du Conseil ont pris la parole, y compris le Ministre turc des affaires étrangères, Ahmet Davutoğlu, qui a condamné l'attaque dont avait fait l'objet la flottille qui se dirigeait vers Gaza et a exigé qu'une enquête sur l'incident soit diligentée. Un représentant d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine ont participé à la réunion et ont fait des déclarations.

Lors des vastes consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont convenu d'une déclaration du Président (S/PRST/2010/9) qui a été adoptée à l'aube du 1^{er} juin 2010, sous la présidence du Mexique.

Le 1^{er} juin, le Conseil a adopté une déclaration du Président sur l'emploi de la force durant l'opération déclenchée par l'armée israélienne dans les eaux internationales contre une flottille d'aide humanitaire qui se dirigeait vers Gaza. Dans la déclaration, il condamnait ces actes, déplorait les pertes de vies humaines enregistrées durant l'opération, demandait la libération des navires et des civils détenus par Israël et demandait qu'il soit procédé à une enquête prompte, impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales. Il soulignait que la situation à Gaza ne saurait se prolonger, rappelait la grave préoccupation que suscitait la situation humanitaire à Gaza et mettait l'accent sur la nécessité d'instaurer un flux soutenu et régulier de personnes et de biens vers Gaza.

Le 15 juin, le Conseil a tenu sa séance mensuelle sur la situation au Moyen-Orient. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Robert H. Serry, a assisté à cette séance et souligné la nécessité d'adopter une approche différente à l'égard de Gaza, compte tenu de l'incident relatif à la flottille d'aide humanitaire qui avait démontré que la situation était intenable à Gaza et confirmé que la stratégie actuelle était nuisible. Il a indiqué que le Quatuor était engagé dans la recherche d'une solution qui devait déboucher sur la levée des restrictions imposées à Gaza et que le Secrétaire général avait proposé la création d'une commission internationale pour mener une enquête sur l'incident de la flottille humanitaire, comme le Conseil l'avait demandé. Il a également souligné la nécessité d'encourager la poursuite des pourparlers indirects en prélude à de véritables négociations directes et déclaré que ces conversations devaient être accompagnées par des progrès sur le terrain.

Un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, a eu lieu le 21 juillet 2010. Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe. Celui-ci a souligné la nécessité de rétablir des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens afin d'ouvrir la voie à une solution reposant sur l'existence de deux États. Notant que le processus était à nouveau dans une phase critique, M. Pascoe a indiqué que ces pourparlers étaient nécessaires pour mettre fin à l'occupation de 1967 et au conflit et pour résoudre toutes les questions fondamentales qui divisaient encore les parties, à savoir Jérusalem, les frontières, les réfugiés, la sécurité, les colonies et l'eau. Notant également que le Comité de suivi de la Ligue des États arabes allait se réunir le 29 juillet, il a exhorté les parties à ne pas laisser passer cette occasion de faire avancer les pourparlers et à passer à des négociations directes auxquelles participeraient des tierces parties et que le Quatuor appuierait fermement.

Après cet exposé et des interventions du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de la Palestine, les membres du Conseil et 37 autres orateurs ont pris la parole. Les membres du Conseil ont exprimé le souhait unanime de voir le conflit entre les deux parties résolu dans les plus brefs délais. Ils ont réaffirmé leur engagement en faveur de la paix au Moyen-Orient. Plusieurs d'entre eux ont suggéré des mesures qui ouvriraient la voie à une telle solution, telles que la levée de toutes les restrictions à l'accès des biens et des personnes à Gaza, et ont invité Israël à mettre fin à ses activités de colonisation. Plusieurs membres du Conseil ont réclamé la libération du soldat israélien, Gilad Shalit, détenu par le Hamas à Gaza, et plusieurs ont souligné que l'assistance humanitaire destinée à Gaza devrait être acheminée par les voies prévues à cet effet. De nombreux membres du Conseil ont demandé que soit réalisée, conformément aux normes internationales, une enquête immédiate, impartiale, transparente et fiable sur l'incident de la flottille du 31 mai 2010 résultant de l'utilisation de la force, pendant l'opération militaire israélienne dans des eaux internationales, contre le convoi se dirigeant vers Gaza.

Le Conseil continue à suivre de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient. »